



Garde des enfants ou garde partagee

Par **nicole vandenheuvel_old**, le **25/06/2007 à 16:12**

bonjourrrndepuis 2 ans ,j'ai la garde legale des mes 2 enfants bientot ages de 16 ans le 30 juin.rnrncet année un de mes garcons veut aller rester avec son pere et revenir avec moi l'annee d'apres.rnrnje voudrais savoir si automatiquement mon ex conjoint a le droit d'avoir la garde legale de son garcon.ou bien si ca va etre une garde partagee.ou bien si je peux continuer a avoir la garde legale meme si mon garcon va demeurer avec son pere.rnrnrnpour faire une histoire courte,il y a 2 ans quand j'ai demande la garde legale,ce meme garcon demeurait avec son pere depuis 8 mois quand il a commence a me menacer que je ne verrais plus mon garcon,c'est pour cette raison et d'autres que j'ai fait la demande.rnje n'ai jamais empeche mes enfants de voir leurs pere.rnrnmon ex conjoint est un manipualteur,il n'a pas d'emploi stable,mais si mon garcon veut aller rester avec lui,il est en age de savoir ce qu'il desire,mais je je voudrais pas qu'il en aie la garde legale.rnque puis faire pour ca et quels seront mes droits si mon garcon va rester avec son pere.rncar il profiterait de son statut si il a la garde pour m'empecher de voir mon garcon,et me manipuler comme il a fait pendant environ 3 ans apres notre separation.rnil ne me paie pas de pension alimentaire non plus.rnje ne sais pas quoi faire ,ca me stresse tout ca et ca m'angoissernrnet aussi ,je voudrais savoir si il fait une demande de pension alimentaire si son garcon va rester avec lui,comme lui ne m'en a jamais donne depuis notres separation en 2003,est ce que le gouvernement peut alors revenir contre lui et qu'il me paie la pension qu'il ne m'a jamais versée pour ses enfants.rnest ce retroactif la pension alimentairernrnmerci j,attend votre reponse avec impatience.